

Le VOL



DE QUOI S'AGIT-IL ?

D'après l'article 311-1 du code Pénal, le vol est un délit qui consiste en la soustraction frauduleuse de la chose d'autrui.



Imaginez... Un de vos collègues a volé des chèquiers dans l'agence bancaire dans laquelle vous avez été missionné(e) par Manpower. Il a utilisé les clés du coffre, oubliées par une collaboratrice sur son bureau pendant l'heure du déjeuner.

Restez vigilant(e)

Soyez attentif à ce qui se passe autour de vous. Ne prêtez pas vos clés, rangez les dans un endroit sécurisé, ne communiquez pas vos identifiants personnels. Si vous avez des doutes, alertez votre manager, et refusez toute sollicitation suspecte.

Que risquez-vous ?

Le vol est puni de 3 ans d'emprisonnement et de 45 000 € d'amendes.

NOS CONSEILS

Comment éviter le vol au travail ?

- Ne prêtez votre badge à personne.
- Ne communiquez pas vos identifiants informatiques.
- Soyez vigilant(e) à votre environnement et soyez attentif à ce qui se passe autour de vous.
- Ne confiez pas vos effets personnels et notamment votre badge.
- Conservez vos affaires précieuses sous clé, ainsi que votre ordinateur portable.



Rendez-vous sur votre espace
manpower.fr/banque-assurance

chaque jour, faisons
grandir la confiance